



Succession suite au décès de mon epoux

Par **Pétassou**, le **11/04/2022** à **21:45**

Veuve depuis 6 mois après 35 ans de mariage ,les enfants de mon mari peuvent ils me demander de rembourser 50 pour cent des travaux faits dans ma maison (puisque j'étais propriétaire bien avant mon mariage) ? Ns étions mariés sous le régime de la communauté et mon époux a financé certains travaux

Par **Marck.ESP**, le **12/04/2022** à **20:47**

BONJOUR (Respectons, svp, les CGU du site).

Pourriez vous préciser votre régime matrimonial, qui a financé ces travaux et s'ils ont été exécutés par le défunt .

Par exemple, le travail d'un époux marié sous un régime de communauté sur le bien propre de l'autre n'est pas soumis au droit de récompense....